



RESEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN
AFRICAN NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED AFRICANA DE ORGANISMOS DE CUENCA



RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA

ASSEMBLEES GENERALES
DU RESEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN ET
DU RESEAU DES ORGANISMES DE BASSINS TRANSFRONTALIERS

—◆—
JOHANNESBURG (AFRIQUE DU SUD)
04 au 06 MARS 2007

RESOLUTIONS FINALES

"L'eau ne connaît pas les frontières"

71 **délégués** d'administrations gouvernementales, chargés de la gestion des ressources en eau, d'organismes de bassin et d'Organisations internationales venus de **19 pays** :

Afrique du Sud	Burkina Faso	Mali	Sénégal
Allemagne	Ethiopie	Niger	Swaziland
Angola	France	Nigeria	Tchad
Belgique	Ghana	Ouganda	Tunisie
Botswana	Kenya	République Démocratique du Congo	Zambie
	Lesotho		

et des Commissions internationales ou des Organismes de Bassins Transfrontaliers du Congo-CICOS, de la Gambie, du Komati, du Liptako – Gourma, du Niger, de l'Orange-Senqu, du Sénégal, du Lac Tchad, du Lac Victoria, de la Volta, du Zambèze, du Lesotho Highlands, de l'Incomati et du Zambèze, se sont réunis à Johannesburg (Afrique du Sud), du 4 au 6 Mars 2007, sous l'égide de l'AMCOW et à l'invitation du Ministère des eaux et des Forêts d'Afrique du Sud, du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) et du Réseau International des Organismes de Bassin Transfrontaliers (RIOBT), en présence des organisations de coopération bi et multilatérales, d'Agences des Nations Unies et de grandes Organisations Non

Gouvernementales concernées et avec l'appui de la Komati BWA, de l'Union Africaine et des Coopérations Allemande et française.

Les travaux, qui se sont tenus au centre des conférences de l'hôtel Kopanong, sous le patronage de son Excellence la Ministre des Eaux et des Forêts d'Afrique du Sud.

PRÉAMBULE

Il a été rappelé que de nombreux organismes représentés sont déjà membres ou observateurs du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB), qui a été créé en 2002, lors de l'assemblée constitutive de DAKAR, pour permettre la mobilisation de l'expérience concrète et pratique des décideurs et des professionnels des administrations et des organismes concernés, directement responsables de la mise en œuvre effective et efficace de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin ou désireux de la mettre en œuvre, dans leurs pays respectifs.

Le RAOB est ouvert à tous les organismes compétents qui souhaitent y adhérer et y sont les bienvenus, Commissions Internationales et organismes chargés de la gestion intégrée de bassins versants et aquifères, notamment transfrontaliers, administrations gouvernementales de l'eau des pays concernés et intéressées par la mise en place d'une gestion par bassin, organisations de coopération bi ou multilatérale et régionale ou Agences des Nations Unies, soutenant des actions de structuration institutionnelle au niveau des grands bassins versants et aquifères, en particulier transfrontaliers.

Des Organisations Non Gouvernementales ou des centres de recherche, d'information et d'éducation peuvent aussi s'associer aux activités du Réseau en qualité d'Observateurs.

Le RAOB a adhéré au Réseau International des Organismes de Bassin dont il est le Réseau Régional en Afrique.

Le RAOB se mobilise en particulier pour une meilleure gestion des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers africains.

Il existe en effet dans le monde 263 fleuves ou lacs et plusieurs centaines d'aquifères, dont les bassins sont partagés entre au moins deux pays riverains ou parfois beaucoup plus (18), et 59 fleuves africains ont des bassins transfrontaliers, qui couvrent 62% de la superficie du continent.

L'eau, en effet, ne connaît pas les frontières, et une gestion intégrée appropriée des ressources des bassins des fleuves, lacs ou aquifères partagés entre plusieurs pays riverains prend aujourd'hui une importance stratégique.

Pour ces grands fleuves et aquifères transfrontaliers, les mers intérieures ou les mers internationales, des accords de coopération doivent donc être initiés ou confortés entre les pays riverains.

Une telle gestion intégrée nécessite évidemment, outre de tels accords spécifiques entre les pays concernés, des méthodes appropriées d'observation, de gestion, de protection et de développement.

Leur situation particulière doit être mieux prise en compte dans les débats et accords multilatéraux sur une nouvelle gouvernance des ressources en eau.

Or, si, depuis plusieurs siècles, d'assez nombreux accords ont été signés entre pays riverains pour assurer la liberté de navigation sur les fleuves transfrontaliers, ou parfois le partage des débits ou la prévention des inondations, ainsi que, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, pour la construction de barrages hydroélectriques, **aujourd'hui il n'existe encore que trop peu d'accords, de conventions ou de traités concernant la lutte contre les pollutions, la gestion des aquifères et a fortiori la gestion intégrée des bassins partagés.**

Cependant des pays, en liaison avec les organisations et programmes internationaux ont, d'ores et déjà, mis en place, pour certains depuis longtemps, une réelle organisation de bassin et un grand nombre l'envisage.

En Afrique de l'Ouest par exemple, les pays riverains des fleuves Niger et Sénégal se sont respectivement réunis dès les années soixante au sein d'organismes de bassin. L'OMVS constitue aujourd'hui une référence, concernant en particulier la juridiction des eaux transfrontalières. Le plan d'action de l'ABN, incluant plusieurs grands barrages, sera approuvé début 2008. D'autres efforts sont à noter au sein de la SADC (South African Development Community) ou plus récemment sur le bassin du Congo.

La Directive-Cadre Européenne sur l'eau, autre exemple, propose aux Etats membres et candidats à l'Union Européenne de délimiter des « Districts internationaux » dans lesquels un « bon état écologique » devra être atteint pour 2015 et conduit à une harmonisation des pratiques et à l'amélioration des outils de gestion entre Pays riverains, y compris pour ceux qui ne sont pas membres, ou pas encore, de l'UE. Sa mise en œuvre constitue un très intéressant exemple dont les résultats pourront être suivis avec attention par les organismes intéressés d'autres continents.

La Convention des Nations Unies pour les usages autres que la navigation des bassins internationaux n'a, par contre, toujours pas été ratifiée.

C'est pourquoi, avec notamment l'appui du RIOB et du RAOB, **« un Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers »** a été créé en 2002 à Thonon – les – Bains au bord du Lac Léman, pour soutenir les efforts à faire dans ce domaine. Ce réseau a tenu sa seconde assemblée à Dakar en Novembre 2004. Il s'agit de permettre aux responsables et techniciens concernés de mieux se connaître à travers le monde et d'échanger leurs expériences concrètes de terrain, de comparer leurs approches et méthodes et, ainsi, de faciliter la création et le renforcement des organisations les mieux adaptées, pour une nouvelle gestion intégrée des bassins transfrontaliers.

Plusieurs organisations internationales ont fort heureusement, au cours des dernières années, et plus récemment à l'occasion du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg, pris des initiatives pour encourager et faciliter la création d'autorités internationales de bassins ou leur renforcement et, de ce fait, génèrent d'importantes coopérations scientifiques, techniques, économiques ou institutionnelles dans cet objectif.

Le RIOB, conjointement avec plusieurs grandes ONG concernées, a en particulier appelé l'attention sur les enjeux d'une meilleure gouvernance des bassins transfrontaliers, des Chefs d'Etat et de Gouvernement du G8 réunis à Evian en 2003.

Ceux-ci ont retenu cette question parmi les priorités de leurs actions à venir dans le domaine de l'eau, particulièrement en Afrique.

La Conférence internationale « Citoyens de la Terre » qui vient de se tenir à Paris a particulièrement insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre pays riverains des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers pour mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources de leurs bassins respectifs.

THEMES DES DEBATS

Outre la présentation des stratégies des Institutions de coopération bi et multilatérales impliquées et l'étude de plusieurs cas concrets d'organisation à l'échelle de bassins transfrontaliers, **les travaux des Assemblées de Johannesburg ont porté très largement sur des thèmes centraux pour l'application de la GIRE, abordés dans 3 ateliers :**

- 1) Les statuts et les compétences des organismes de bassins transfrontaliers.
- 2) L'élaboration des plans de gestion et des programmes d'actions de bassin et le financement des organismes de bassin et de leurs programmes.
- 3) Le monitoring et les systèmes d'information pour la gestion des bassins transfrontaliers.

38 communications ont été présentées durant la réunion de JOHANNESBURG et suivies de débats.

RESOLUTIONS GENERALES

D'une façon générale les participants ont jugé de façon très favorable, d'une part, les avancées permettant une meilleure gestion des bassins transfrontaliers et, d'autre part, les progrès notables déjà réalisés dans la mise en œuvre, à ce niveau, de politiques et d'actions concrètes.

Les organismes participant à la conférence ont exprimé leur souhait de continuer d'échanger leurs expériences au travers notamment des activités complémentaires suivantes qui sont en cours ou en projet:

- Organisation de réunions régulières, sessions plénières annuelles ou ateliers thématiques si nécessaire. Indépendamment d'un échange d'expérience, ces réunions permettront d'identifier les principales préoccupations des organismes de bassin impliqués sur le terrain.
- Développement du projet commun de Système Africain d'Information et de Documentation sur l'Eau, conduit par l'OMVS en sa qualité de Secrétaire Technique permanent du RAOB sur un financement acquis de la Facilité européenne de l'eau et de la Coopération française qui devra regrouper des études de cas et des documents produits par des organismes de bassin, (résumé en anglais et français, liens avec les sites des organismes de bassin). Le site Internet de SADIEau comprendra aussi des informations d'actualité, un forum de discussions et des réponses aux questions les plus fréquemment posées, des liens vers les nouveaux documents et les sources d'informations produits au niveau mondial. Des interfaces linguistiques en anglais, arabe, français et portugais seront développées.

- Participation aux travaux du Groupe de travail Afrique de l'Initiative Européenne pour l'Eau (EUWI), en particulier concernant le Partenariat Euro-Africain pour les infrastructures,
- Lancement de programmes de formation pour les responsables et personnels des organismes de bassin, en particulier avec le projet « IW – LEARN » soutenu par le GEF.
- Renforcement des accords de jumelage entre organismes de bassin de différents pays confrontés à des problématiques communes, notamment dans le cadre du projet « TWINBASIN » ou d'accords déjà existants.
- Etude de faisabilité et test d'indicateurs de performances des Organismes de Bassin africains sur la base du financement qui vient d'être obtenu avec l'appui du RIOB sur la seconde phase de la Facilité Européenne pour l'Eau.
- Le renforcement du Réseau et de son Secretariat Technique Permanent, avec l'appui de la Facilité Africaine pour l'Eau.

Les organismes représentés ont exprimé leur soutien à des expériences dans des bassins pilotes, telles que celles lancées dans le cadre de l'Initiative Européenne sur l'eau, par exemple, du GEF et dans plusieurs pays, de plus en plus nombreux. Ils recommandent de proposer des bassins pilotes additionnels, pour élargir les expérimentations visant à s'adapter au contexte africain.

Les délégués souhaitent également que soit renforcée la diffusion directe des résultats des Bassins pilotes à tous les autres organismes de bassin africains.

Pour les bassins transfrontaliers, il apparaît nécessaire de soutenir la création de Commissions internationales ou d'organismes équivalents et de donner plus de moyens à celles ou ceux qui existent déjà, ainsi que de renforcer la coopération entre les pays voisins de chacun de ces bassins.

Le rôle, les compétences et les moyens des commissions internationales, autorités ou organismes de bassins transfrontaliers existants déjà ont en effet été largement évoqués, ainsi que leurs méthodes de travail qui sont souvent similaires: leur mode de prise de décisions par le consensus, l'appropriation, le dialogue et la compréhension entre partenaires, leur rôle possible de prévention et de régulation des conflits.

Les participants recommandent d'utiliser et de renforcer les structures internationales existantes et d'en créer de nouvelles là où il n'en existe pas encore, en raison :

- des bons résultats déjà obtenus entre pays adhérents à une telle approche,
- du retour d'expérience sur la collecte, l'échange et l'utilisation coordonnée des données utilisées pour évaluer les ressources, les pressions et les impacts,

- de la nécessité de gérer conjointement les infrastructures hydrauliques à dimension transfrontalière, dont beaucoup sont encore à créer en Afrique,
- de l'intérêt d'une évaluation commune au niveau international des mesures prises dans chaque bassin,
- de la valeur ajoutée, politique, sociale, environnementale, technique et économique, qu'elles apportent, en comparaison avec la prise de mesures isolées.

☐ En ce qui concerne les aspects spécifiques de la prévention et de la lutte contre les inondations et les sécheresses, qui affectent fortement beaucoup de pays, les délégués ont confirmé qu'un meilleur échange d'informations et de savoir-faire est nécessaire et qu'il est indispensable d'harmoniser les plans de lutte entre les pays des bassins transfrontaliers. Ils appuient la proposition d'initier des échanges entre centres opérationnels pour la prévention et la lutte contre les inondations.

En particulier, ils recommandent d'installer des systèmes fiables et efficaces d'annonce rapide des crues et des sécheresses et d'établir des mécanismes de prévention et d'intervention pour faire face aux désastres naturels provoqués par les eaux et protéger les vies humaines et les biens, désastres pouvant s'aggraver du fait du changement climatique,

☐ La mise en cohérence des systèmes de monitoring, d'observation et d'information sur l'eau, l'harmonisation des données et des Systèmes d'Informations Géographiques, l'utilisation de modèles communs, sont indispensables pour le partage des connaissances et le suivi des actions, dans les bassins transfrontaliers.

☐ Une réflexion commune sur les méthodes et moyens de consultation et de mobilisation des populations est urgente. Il serait aussi très utile de formaliser en commun des arguments forts et facilement appropriables de nature à motiver un réel intérêt et une participation effective des populations, dont l'adhésion est essentielle pour la réussite des projets de la politique de l'eau dans les bassins, mais qui attendent des résultats concrets.

☐ Les participants appellent aussi l'attention des Autorités compétentes pour qu'elles prennent des mesures adéquates pour prévenir l'introduction et la dissémination d'espèces aquatiques invasives qui causent des dommages écologiques et économiques considérables et dont on découvre continuellement de nouveaux spécimens.

☐ Ils ont souhaité une meilleure participation des bassins transfrontaliers soutenus par GEF dans les activités du Réseau et ils invitent les organismes membres du RAOB à s'impliquer activement dans les activités initiées dans la phase opérationnelle du Projet « IW - LEARN » avec le soutien du GEF.

EN OUTRE

➔ Le RAOB propose à tous les organismes intéressés du secteur de l'eau, d'Afrique Australe, Centrale, du Nord, de l'Est ou de l'Ouest, administrations gouvernementales, organismes de bassin existants ou en cours de création, organisations de coopération bi et multilatérale, de le rejoindre pour développer tous

ensemble une véritable expertise africaine commune de la gestion des quelques soixante bassins transfrontaliers fluviaux et lacustres de toute l'Afrique.

Pour cela ses statuts ont été adaptés, notamment pour renforcer ses liens avec l'Union Africaine, l'« AMCOW » et les institutions de coopération économiques régionales (voir les nouveaux statuts approuvés en annexes).

➔ Le RAOB propose à l'Union Européenne, aux coopérations bilatérales et multilatérales impliquées, aux pays concernés d'œuvrer à la réalisation de son plan d'actions. En particulier, il propose de constituer et d'animer en son sein un « Comité Technique Permanent » des Organismes de bassins africains, notamment les bassins pilotes de l'Initiative Européenne sur l'eau et ceux retenus par le GEF, afin de permettre aux responsables de ces bassins d'échanger régulièrement leurs expériences, de faire le point de leurs projets, d'identifier les meilleures pratiques adaptées aux contextes africains, de faire émerger les problèmes rencontrés et d'effectuer les synthèses nécessaires pour diffuser les enseignements acquis dans toute l'Afrique,

Les délégués ont remercié le Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB), les Autorités d'Afrique du Sud et particulièrement le DWAF, la Commission de l'Union Africaine les Coopérations allemande et française, ainsi que le Réseau International des Organismes de Bassins Transfrontaliers pour avoir initié cette réunion très fructueuse, pour l'excellente organisation des travaux et pour leur accueil particulièrement chaleureux à Johannesburg.

Les délégués ont félicité l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), et particulièrement Mme Amayelle Ka NDIAYE, pour la façon très efficace dont elle a assuré le Secretariat Technique Permanent du RAOB depuis sa création. L'OMVS a ainsi été reconduite dans cette fonction pour une nouvelle période de quatre années et désignera son représentant.

Les délégués ont unanimement remercié et félicité l'ABN, et particulièrement M. Oumar OULD ALY, pour sa très efficace présidence du RAOB depuis sa création en 2002 à DAKAR et pour ses efforts permanents pour développer le Réseau en Afrique et sur la scène internationale, notamment au sein du RIOB.

L'Organisation ORASECOM (Commission de la rivière Orange-Senqu), qui désignera son représentant, présidera le Réseau Africain des Organismes de Bassins Transfrontaliers, jusqu'à sa prochaine assemblée plénière.

Les lieux des prochaines réunions du Bureau et de l'Assemblée Générale seront précisés ultérieurement.

APPROUVE À L'UNANIMITE À JOHANNESBURG LE 6 MARS 2007.

Pour l'Assemblée Générale

Le Président